



P A G A I E S A L E E

Numéro 32 - Septembre 2011

Bulletin d'information de
PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer
affiliée à l'U.N.A.N.



PAGAYEURS MARINS

Numéro 32 - septembre 2011

Bulletin d'information de PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Pour conserver les plaisirs de la randonnée en mer

DANS CE
NUMÉRO :

Éditorial du Président	1
Brèves	2
Règlementations de la pêche maritime de loisir	4
Marquage des captures	5
Mode de marquage	6
PNM Normand Breton	7
Les kayakistes nous écrivent : 4 textes sur l'esquimautage	8
Bibliothèque PM & apport du fond Guy	12
Présentation & Bon de commande du RIPAM	14

Après la récente création du Parc Naturel Marin d'Iroise, l'Agence des Aires Marines Protégées a terminé la mise en place des missions d'étude des futurs PNM. Sont concernées les zones suivantes : Parc des 3 estuaires Picards, Parc Normand Breton, Parc Mor Braz, Parc des Perthuis Breton Gironde, Parc du Bassin d'Arcachon, Parc de la Cote de Vermeille.... D'autres zones côtières sont déjà protégées car elles font partie depuis plusieurs années de Parcs Naturels Régionaux ou Nationaux comme, le Golfe du Morbihan, la Camargue, les Calanques, La Corse. A l'intérieur de ces zones, il y a des zones classées Natura 2000 pour protéger tout particulièrement des biodiversités spécifiques.

Les Missions d'études mises en place ont pour objet :

- de compléter les études techniques préalables, notamment pour proposer les limites de la zone, avoir des références d'évolutions

- d'organiser la concertation entre les utilisateurs et usagers de l'espace marin : ports, transports, extraction, pêches, élevages en mer, plaisances voile et moteur, sports de loisir et compétitions, engins de plage, monuments, sans oublier les kayakistes de mer.... bien que peu nombreux et que les nuisances qu'ils peuvent causer à l'environnement soient infimes par rapport à celles de l'ensemble des utilisateurs. .

- de constituer les Conseils de gestion qui devront définir un plan de gestion à long terme tenant compte des spécificités locales. Chaque Conseil doit comprendre des représentants des Services de l'Etat, des élus locaux, des espaces protégés, des usagers professionnels, des usagers de loisirs, des associations de protection de la nature et des experts.

Bien que notre impact de kayakistes de mer randonneurs soit difficilement mesurable, il est indispensable que Pagayeurs Marins aie en collaboration avec l'UNAN des représentants dans les réunions à thème organisées par la Mission pour faire connaître et respecter notre « pratique douce » en veillant à ce que, par ignorance ou confusion, nous ne soyons pas assimilés à des pratiques polluantes et que les accès à terre nécessaires à notre sécurité ne nous soient pas interdits, avec pour objectif d'obtenir à terme un poste pour la Plaisance dans les conseils de gestion

Pour notre crédibilité, et afin de garder ce dont nous avons besoin pour notre pratique, nous devons respecter deux conditions principales :

- mettre en place des représentants, désignés par le CA de Pagayeurs Marins qui seront ses délégués auprès des Missions d'étude des Parcs Naturels Marins

- convaincre tous les kayakistes randonneurs de toujours avoir un comportement exemplaire de respect de l'environnement et de discrétion tant sonore que visuelle, c'est-à-dire appliquer nos Recommandations pour *Le bon usage des espaces naturels marins* (voir la note PM/NI/08.006/GC qui est sur notre site)

Lors de récentes randonnées j'ai vu au cours de la halte du soir:

- des tentes de couleurs fluo, (conçues pour être bien repérables en montagne), montées de bonne heure sur des crêtes alors que la lumière devenait rasante....

- des vêtements du soir de couleurs vives comme le rouge...

- et aussi des traces de feux antérieurs dont j'ignore l'origine

Nous ne devons pas oublier que :

- les couleurs vives attirent les regards, d'autant plus quand elles sont éclairées par un soleil bas, mais peuvent aussi être une cause de dérangement pour certains animaux sauf pour les moustiques attirés par le rouge....

nos kayaks de couleurs vives pour être repérables en mer doivent être dans la mesure du possible dissimulés derrière des roches ou herbes...!

- Sans aller à ce que font les photographes animaliers, les kayakistes doivent choisir des vêtements de couleurs neutres sans toutefois aller jusqu'aux tenues camouflées bien qu'elles soient actuellement très à la mode pour la pêche en eau douce et même en ville....

Ces mesures sont des petites contraintes je le reconnais, mais l'enjeu à terme est de conserver la possibilité de faire les haltes de nuit nécessaires à notre sécurité, en pleine nature, au milieu de magnifiques paysages, face à un coucher ou lever de soleil, avec des phares qui s'allument...

Les petits efforts de chacun sont indispensables pour maintenir l'enchantement et les émotions que ressentent tous les kayakistes randonneurs.

Yves Béghin



Pagaie Salée n° 32

Tous droits de reproduction réservés

www.pagayeursmarins.org

Responsable de publication : Yves Béghin 66 rue Georgette Guesdon 53000 LAVAL

Ce bulletin interne de la Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer a les caractéristiques d'une correspondance privée.

Chaque auteur d'article s'exprimant à titre personnel reste responsable de ses écrits.

Page 1 sur 14

Brèves - PS32

1) Informations

1.1) Appel de secours en mer par téléphone Abandon du 1616 remplacé par le 112

Le SG MER et la Direction des Affaires Maritimes ont décidé d'arrêter l'utilisation du 16-16 à la suite de la dénonciation par les opérateurs privés de téléphonie mobile, de la convention qui les liait depuis quelques années. Le 1616 n'était pas un N° d'urgence et il ne fonctionnait plus convenablement.



La possibilité d'octroyer un N° propre au secours en mer comme le 15, le 17 ou le 18 est exclue car son coût serait prohibitif et surtout, le dispositif international radiotéléphonique existe avec le 16.

Une directive européenne prévoit depuis plusieurs années d'utiliser le 112 comme moyen d'appel d'urgence. En conséquence, le « 112 » devient le N° d'appel téléphonique pour signaler un événement en mer à partir d'un téléphone fixe ou portable. Cet appel est gratuit. Le « 112 » transférera immédiatement les appels vers le service compétent : CROSS/SAMU/SDIS ...

Cependant, en mer, la VHF est le moyen universel pour les appels car elle permet un contact direct avec les sémaphores et

tous les navires en veille, un repérage radiogoniométrique, et ne dépend pas de la zone de couverture d'une station.

Le 1616, va être retiré des documents d'information de Payeurs Marins et remplacé par le 112.

Les N° de téléphone des CROSS sont disponibles dans les annuaires. YB

1.2) Rappel de réglementation pack sécurité au-delà de 2 milles

Lors de mes navigations cet été, j'ai constaté que des kayaks pontés effectuant des traversées au-delà de 2 milles d'un abri n'étaient pas équipés, entre autres, de l'autocollant RIPAM. Aussi, dans ce PS 32 pour que les retardataires et/ou ignorants puissent appliquer la D240, ils trouveront à nouveau la note de présentation de cet autocollant PM/NI/08.014/BLR et un bon de commande à envoyer au trésorier. YB

1.3) Organisation de manifestations nautiques dans des zones Natura 2000

Arrêté 2011/37 du 24 juin 2011 de la Préfecture Maritime de l'Atlantique.

Cet arrêté fixe la liste des sites Natura 2000 en mer de la façade Atlantique (voir www.pagayeursmarins.org le texte intégral) soumis à l'évaluation des incidences.

Les kayakistes peuvent être concernés sur 2 points :

- en cas d'organisation de manifestation nautiques regroupant plus de 200 participants et/ou 500 spectateurs
- mais aussi comme tout citoyen pour l'introduction de toute espèce animale ou végétale à la fois non indigène et non domestique soumise à autorisation. YB

1.4) Sécurité : risques provoqués par la foudre en mer

La foudre présente un risque réel car nos kayaks ne sont pas équipés de mat pouvant remplir la fonction de para-

tonnerre. Voir le site <http://www.foudre.org/protection-prevention/protection-personne/sur-eau.html>

Dans une barque ou un bateau sans mât, deux mesures possibles :

Préventive : ne pas embarquer lorsqu'un orage est annoncé

Sur l'eau", la meilleure précaution, si le temps le permet, est de rejoindre d'urgence la rive.

AB

1.5) Devenir des phares

Il y a en France 130 phares dont 14 ont été classés récemment « *Monuments historiques* »

Leur coût d'entretien est élevé, donc devient difficile à financer.

Un projet de modification de l'organisation est en cours d'élaboration avec les orientations suivantes :



Le service d'Etat des Phares et Balises reste responsable des feux et signaux.

La propriété des constructions serait transférée de la façon suivante:

60 phares à terre au Conservatoire du Littoral

10 phares en mer, sans changement

les phares situés dans les zones urbanisées transférés aux Collectivités Territoriales.

La réalisation de ce programme nécessiterait un accroissement des ressources du Conservatoire du littoral. donc une augmentation considérable des droits de francisation des navires de plaisance (L>7m) qui sont actuellement affectés au financement du Conservatoire. YB

1.6) Rapport annuel SNSM

Le rapport annuel d'activité 2010 et les perspectives 2011 est publié. Voir www.snsn.org

1.7) Topo Guide La Loire vue du Fleuve Editions Le Canotier

Après le remarquable guide kayak Méditerranée de Laurent Demai et Pascal Paoli, l'édition du Canotier vient de publier dans la même veine, le guide « *la Loire vue du Fleuve* » de Jean-François Souchard. L'auteur, pratiquant assidu de la Loire, nous livre une véritable « Somme » complète pour tout descendeur du fleuve en canoë ou kayak. Tout est réuni en un document unique complet, pointu..... merveilleux ! DQ



1.8) Vidéo de l'AST formation esquimautage

Voir sur le net www.astkayak.com - les excellentes vidéos de l'AST concernant la formation à l'esquimautage et à l'utilisation du rolling float, les 2 moyens permettant de rester à bord après un chavirage. Merci à l'AST DQ

1.9) Horaires des marées SHOM

A compter du 01 juin 2011, le SHOM vous offre la possibilité de calculer les coefficients des marées sur 7 jours, à partir d'une date de l'année en cours :

1 - Ouvrir le site avec le raccourci ci-dessous :

http://www.shom.fr/ann_marees/cgi-bin/predit_ext/choixp?opt=&zone=11&port=0&portsel=map

2 - A l'aide de l'ascenseur choisissez le port qui vous intéresse.

3 - Cliquez sur OK.

4 - Cliquez sur annuaire des marées (coefficients).

5 - Entrez la date qui vous intéresse.

6 - Cliquez sur "Calculer"

Miracle de la technique, les prévisions des marées s'affichent pour les 7 prochains jours pour le port que vous avez choisi. AB

1.10) Ouvrages Nautiques numériques en téléchargement

Le SHOM permet de télécharger une partie de ses ouvrages Voir son document de présentation dans ce bulletin.

2) Comptes rendus

2.1) Pornic, Voiles de légendes le 30 Juillet

Excellente participation des kayakistes sur le site pour la vulgarisation de notre discipline. Le stand fut très visité. Cette journée c'est déroulée dans d'excellentes conditions météorologiques.

2.2) Parcs naturels marins en cours de création.

Les Missions d'étude des futurs PNM sont en place et travaillent dans les régions. Des représentants de Pagayeurs Marins participent aux réunions d'information et concertation notamment :

Bassin d'Arcachon, JP Lesage, les comptes-rendus seront transmis ultérieurement.

Normand Breton A Bohée, réunion le 20 Mai à Gouville sur mer voir PM/CR/11.02/AB ci-après

Les 3 Estuaires (Somme, Authie, Canche) J Brouyer

2.3) Réunion du 4 avril Traicts du Croisic

Devant la volte face de certains intervenants et l'imposition de proposer à la signature le premier projet qui nous est négatif, les représentants des kayakistes et l'UNAN44 ont refusé de signer cette charte. En conséquence, les kayakistes ne sont pas tenus de la respecter. Voir nos engagements dans Pagaie Salée 28 nov 2010

Un recours a été fait auprès du Préfet Maritime Atlantique, à ce jour pas de réponse.

3) Calendrier

3.1) Nautic 2011 Paris

Le Salon Nautique de Paris aura lieu du Vendredi 2 au Dimanche 11 Décembre.

Pagayeurs Marins y tiendra un stand pour accueillir et renseigner les kayakistes de mer, les professionnels.

Merci aux volontaires de s'inscrire dès maintenant en vue de tenir des permanences par ½ journée

3.2) Réunion du Conseil d'Administration

Dimanche 25 septembre à 9h30 31 Chemin de la Pierre Jaune St Gildas de Rhuy 56.

4) Bibliothèque

Nouveaux livres ajoutés à la bibliothèque : Legs Guy Ogez et divers. Voir les listes dans ce Bulletin

4.1) En corollaire du décès du Président d'honneur des Pagayeurs-Marins, la bibliothèque de notre fédération a bénéficié du legs de la collection des ouvrages, de M. Guy OGEZ, qui se réfèrent à la pratique du canoë et du kayak en général.

Ce fond est constitué de 43 livres, dont un quart a trait à la météo et à la navigation.

19 livres en Français,

03 livres en Allemand,

20 livres en Anglais,

01 livre en Italien.

Parmi les publications en langue anglaise il y a deux exemplaires de « Sea canoeing » dont l'auteur n'est autre que M. Derek HUTCHINSON. L'un d'entre-deux, dédié par l'auteur, a été utilisé comme spécimen de travail par G. OGEZ pour son adaptation française éditée sous le titre, « Le kayak de mer » aux éditions Denoël. 1983.

Pagayeurs Marins remercie tout particulièrement la famille de Guy qui a exécuté sa volonté en remettant ce fond à notre Bibliothèque. C'est un don magnifique et une responsabilité de conserver intact ce patrimoine.

4.2) Quatorze autres publications, officielles, livres, ainsi que le Manifeste et les statuts des Pagayeurs-Marins ont été donnés ou versés à la bibliothèque auxquels il faut ajouter l'acquisition de deux ouvrages de Xavier MANIGUET /

Naufragés. Comment survivre en mer.

Survivre. Comment vaincre en milieu hostile. AB

Néanmoins, nous constatons avec regret que, malgré l'organisation mise en place et le soin apporté par Alain à la gestion, la demande de prêt des adhérents de Pagayeurs Marins, est très faible. YB

5) Mise à jour du site Pagayeurs Marins

5.1) Mise à jour de notes Pagayeurs Marins

(dernières versions mises en ligne)

- PM/NI/10.03/GC D240 et Recommandations Remplacement du 16.16 par le 112

- PM/NI/10.08/GC Démarche pour immatriculation

Un kayak acheté d'occasion non immatriculé est traité par les Quartiers des Affaires Maritimes comme une première immatriculation mais le vendeur doit alors justifier de la propriété du bien qu'il vend (facture d'achat ou tout autre document justifiant de sa propriété.) ceci, en plus du certificat de vente habituel entre particuliers justifiant la cession du kayak

5.2) Mise en ligne sur notre site, espace public,

Textes des arrêtés concernant le marquage de la pêche de loisir, des zones Natura2000 en mer de la façade Atlantique

REGLEMENTATIONS DE LA PECHE MARITIME DE LOISIR

Cette note présente de façon synthétique les principes de la réglementation s'appliquant à la pêche de loisir en rappelant les définitions et champ d'action pour mieux comprendre et appliquer la *Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable*.

La réglementation de cette pêche est composée :

- sur le plan législatif par le livre IX du code rural et de la pêche maritime
- sur le plan réglementaire par le décret n°90-618 du 11 07 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir

Il y a 4 types de pêche maritime de loisir pratiquée par de nombreux kayakistes, soumise à des réglementations et conditions ayant une partie commune et des spécificités propres.

Réglementation commune

Principe général : la pêche maritime de loisir ne bénéficie pas de dérogations aux règles de la pêche professionnelle. En conséquence, les réglementations communes concernent, par espèce, les lieux de pêche, les tailles minimales, les périodes, le respect des règles de salubrité, les espèces protégées. Ex : palourdes, tellines....

Pour connaître les règles locales, y compris celles définissant les matériels utilisables, il faut s'adresser au Quartier des Affaires Maritimes concerné.

Par contre l'arrêté du 17 Mai 2011 fixe les obligations de marquage de certains produits de la pêche de loisir. (Voir note PM/NI/11.10/YB *Marquage de captures en pêche de loisir*).

Les spécificités des 4 types de pêche soumise au marquage de certaines espèces sont :

2.1) La pêche à pied

La pêche à pied se pratique sur l'estran, plage ou rochers, en ramassant à la main ou avec un outil des coquillages, crustacés et poissons. Les outils utilisés sont : petits râpeaux, crochets, épuisettes, foëne.

Cette pratique est libre, sans permis, à condition de respecter les règles locales : lieux, outils, salubrité, taille minimale et quantité maximale.

2.2) La pêche du bord

La pêche du bord se pratique en étant sur une plage, sur des rochers, sur une digue en utilisant une ou plusieurs cannes équipées d'une ligne. Cette pratique est libre, sans permis, à condition de respecter les règles locales.

2.3) La pêche sous-marine en apnée

La pêche sous-marine en apnée a ses règles propres qui ont été modifiées en 2009.

Elle se pratique avec une arbalète ou à la main, en partant de la côte ou d'une embarcation. A cet effet, certains plongeurs utilisent leur kayak ponté ou un sit on top.

La formation est indispensable pour sa pratique.

2.4) la pêche à partir d'une embarcation

Le droit de pratiquer la pêche à partir d'une embarcation avec les engins cités ci-après, est attaché au titre de navigation donc à l'immatriculation de l'embarcation. « *Les plaisanciers peuvent pratiquer l'activité de pêche maritime à titre exclusivement récréatif* » Cette pêche peut être pratiquée de jour comme de nuit avec des engins dont les nombres et caractéristiques sont définis par région. En général il s'agit de 2 palanques, 2 casiers à crustacés ou crevettes, un filet droit ou un trémail, lignes comprenant pour l'ensemble au maximum 12 hameçons en pêche. Attention, les différences de réglementation sont particulièrement importantes entre la Méditerranée et la côte Atlantique.

En application de l'article 21 du décret n°90-94 du 25 janvier 1990 tout engin dormant en pêche (filets, lignes, mouillés ou dérivant) doit être identifié avec la mention de l'immatriculation (lettre et numéro) du navire sur les flotteurs sous peine d'être confisqué par les Affaires Maritimes. Il s'en suit que l'usage de ces engins dormants est interdit pour tout flotteur non immatriculé.

En conséquence, en application des 2 décrets référencés ci-dessus, l'exercice de la pêche maritime à partir d'un engin non immatriculé est limité à une seule ligne tenue en main par personne embarquée.

Conclusion : La pêche à partir d'un engin de plage avec une ligne tenue en main est autorisée.

Yves Béghin

Marquage des captures effectuées en pêche maritime de loisir

Arrêté du 17 Mai 2011 publié au JO 123 du 27 Mai 2011

En application des orientations de la «*Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable*» précisant la nécessité de lutter contre les fraudes, forme de travail illicite avec vente illégale (pêcheurs non professionnels, restaurateurs, poissonniers, et consommateurs...) l'arrêté cité ci-dessus définit les obligations de marquage à effectuer par le pêcheur de loisir permettant d'identifier l'origine de la pêche. Les pêcheurs professionnels ne sont pas astreints à ce marquage.

Rappelons que la pêche de loisir a pour limite l'approvisionnement de la « table familiale ».

Les dimensions minimales des poissons et crustacés sont définies par zone par les Préfets Maritimes.

PM/NI/11.10/YB

1) Champ d'application

L'arrêté s'applique à la pêche maritime de loisir exercée sous toutes ses formes : à pied, du rivage, sous-marine, ou embarquée.

2) Espèces concernées

Dans la zone et pour les activités de pêches concernées, tous les spécimens pêchés de la liste suivante font l'objet du marquage.

Bar/Loup, Bonite, Cabillaud, Corb, Denti, Dorade coryphène, Dorade royale, Espadon, Espadon-voilier, Lieu jaune, Lieu noir, Maigre, Makaïre bleu, Maquereau, Marlin bleu, Pagre, Rascasse rouge, Sar commun, Sole, Thazard/Job, Thon Jaune, Voilier de l'atlantique
Homard, Langouste

3) Marquage

Le marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale (nageoire de la queue ou de la moitié des palettes de la queue des langoustes et des homards, sans que ce marquage soit préjudiciable à la mesure de la taille de la prise) dès la mise à bord ou à terre, sauf pour les spécimens qui sont conservés vivants à bord avant d'être relâchés.

4) Sanctions

Tout manquement aux dispositions de l'arrêté peut donner lieu à une sanction administrative, la prise de mesures conservatoires, des sanctions pénales.

Pour toute **information complémentaire** voir :

- le texte intégral de l'arrêté et les commentaires de Payeurs Marins concernant la pêche PM/NI/10.16/YB « Réglementation de la pêche maritime de loisir » sur son site www.payeursmarins.org

- Le texte intégral de l'arrêté sur le site du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

- La circulaire « *Lutte contre le braconnage dans le secteur de la pêche de loisir* » DPMA/SDHR/C2011-9616 du 17 mai 2011 dont le résumé suit :

Le braconnage dans le secteur de la pêche maritime de loisir a un impact économique direct sur le marché des produits de la mer, en introduisant des situations de concurrence déloyale au sein de la filière. La vente illégale des produits de la pêche de loisir constitue par ailleurs un obstacle à l'évaluation précise des prélèvements effectués sur la ressource halieutique, et perturbe les objectifs de gestion des stocks halieutiques. Elle peut être sanctionnée d'une amende de 22 500 euros en application de l'article L. 945-4 du code rural et de la pêche maritime et d'une sanction administrative en application de l'article L. 946-1 du même code.

Y Béghin



PÊCHE MARITIME DE LOISIR

à pied, du rivage, sous-marine ou embarquée

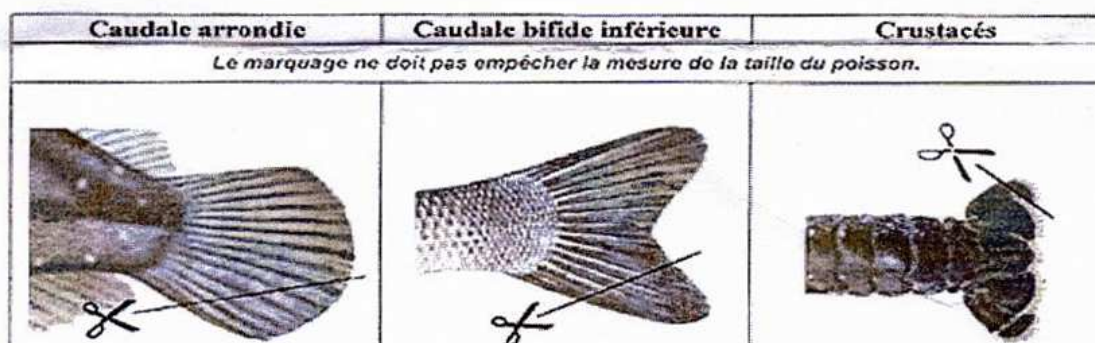
Arrêté du 17 mai 2011

Ablation partie inférieure de la nageoire caudale obligatoire

Les espèces pêchées ci-dessous doivent faire l'objet d'un marquage par ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale:

- Dès la mise à bord, pour les espèces pêchées par des plaisanciers embarqués ou des pêcheurs sous-marins pêchant à partir d'un navire.
- Dès qu'ils ont rejoint le rivage, pour les pêcheurs sous-marins pratiquant à partir du rivage.
- Dès la capture, pour les pêcheurs à la ligne pratiquant depuis le rivage.
- Hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson
- Tout manquement en ce qui concerne le marquage, peut donner lieu, indépendamment des sanctions pénales susceptibles d'être prononcées (1500€), à l'application d'une sanction administrative

II. Schéma ablation nageoire caudale :



LISTE DES ESPECES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE

<u>Bar/Loup</u> <i>Dicentrarchus labrax</i>	<u>Dorade coryphène</u> <i>coryphaena hippurus</i>
<u>Maigre</u> <i>Argyrosomus regius</i>	<u>Sole</u> <i>Solea solea</i>
<u>Cabillaud</u> <i>Gadus morhua</i>	<u>Thon rouge</u> <i>Thunnus thynnus</i>
<u>Lieu noir</u> <i>Pollachius virens</i>	<u>Thon jaune</u> <i>Thunnus albacores</i>
<u>Lieu jaune</u> <i>Pollachius pollachius</i>	<u>Thazard/Job</u> <i>Acanthocybium solandri</i>
<u>Pagre Pagrus</u> <i>pagrus</i>	<u>Bonite</u> <i>Sarda sarda</i>
<u>Corb</u> <i>Sciaena umbra</i>	<u>Homard</u> <i>Homarus gammarus</i>
<u>Rascasse rouge</u> <i>Scorpaena scrofa</i>	<u>Langouste</u> <i>Palinurus elephas</i>
<u>Denti</u> <i>Dentex dentex</i>	<u>Espadon</u> <i>Xiphias gladius</i>
<u>Sar commun</u> <i>Diplodus sargus sargus</i>	<u>Espadon voilier</u> <i>Istiophorus platypterus</i>
<u>Dorade royale</u> <i>Sparus aurata</i>	<u>Marlin bleu</u> <i>Makaira mazara</i>

Agence des aires marines protégées

Mission d'étude parc naturel marin normand-breton

PM/CR/11.02/AB

Compte rendu de la réunion du Groupe de travail n°2 : *Sports de nature en mer et tourisme balnéaire*, qui s'est déroulée à Gouville-sur-Mer (50), le 20MAI11.

Etaient présents : 43 représentants de différentes structures et organismes, dont un membre des Pagayeurs-Marins

Extraits de ce compte rendu :

Objectifs de la réunion :

Etat d'avancement du diagnostic :

. *Eléments principaux et structurants.*

. *Evolution depuis le précédent groupe de travail, auquel aucun membre des PM n'avait été convié.*

Pré-identification d'enjeux thématiques.

Présentation de la suite de la concertation.

Conclusions

Plusieurs points ressortent des échanges du groupe de travail.

La problématique de l'aménagement du territoire, les problèmes d'embouteillage sur les cales, les ports de plaisance saturés, les solutions mises en œuvre par les communes ou collectivités territoriales, le besoin de faire appliquer la réglementation, le besoin de cohérence interdépartementale.

La problématique de l'articulation du Parc naturel marin (PNM) avec les outils de gestions existants (ex : Commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux ports de nature = CDESI).

La problématique des pratiques libres

La nécessité de sensibiliser la population riveraine, les communes et les collectivités concernant la préservation de leur environnement et leur rôle de passeur d'information.

Les moyens d'information et de contrôle.

Le rôle de l'Etat en cohérence avec les collectivités territoriales qui peuvent faire face à des difficultés techniques

La mise en place d'opérations pilotes et le déblocage de moyens suffisants pour leur mise en œuvre.

Nécessité d'identifier toutes les actions mises en œuvre par les uns et les autres, compléter et affiner le diagnostic.

Réflexions des Pagayeurs-Marins

Nous avons surligné le troisième point évoqué dans la conclusion, c'est celui qui nous concerne au premier chef, puisqu'en 2012, en fonction des décisions qui seront prises notre liberté de naviguer risque d'être compromise.

Lors de leur intervention, les représentants du Conseil Général 22 et de Manche Tourisme, n'ont pas employé le qualificatif de « pratiques libres » mais de « pratiques sauvages », révélateur de la façon dont ils appréhendent la pratique des sports de nature en dehors des structures régionales et départementales.

Si les Pagayeurs-Marins sont conviés en octobre 2011, à la deuxième réunion de l'instance de suivi de la concertation, il leur faudra être très vigilants pour que les organismes près cités ne puissent pas attenter à notre liberté de naviguer.

A Bohée



Rubrique : les kayakistes nous écrivent

Sujet : l'esquimautage (4 textes)

Texte 1

A propos de l'apprentissage à l'esquimautage

Depuis plusieurs décennies, de nombreux écrits, photos et films à vocation pédagogique des différentes techniques possibles et utilisées pour « l'esquimautage », ont été diffusés...

Des préventions contre cette technique permettent à certains de la refuser et de préférer les techniques de récupération seul avec « paddle-float » ou « rolling-float » ou même de remontée à bord à plusieurs kayakistes Cependant, un kayakiste navigant seul, doit savoir remonter dans son kayak soit en « esquimautant », soit en utilisant un dispositif d'aide à la remontée, type flotteur de pagaie (paddle-float) ou un flotteur d'aide à l'esquimautage (rolling-float).

Les optiques personnelles interviennent, navigations seul ou à plusieurs : seul, chacun assume et prend ses responsabilités et prépare sa sortie et sa sécurité ; à plusieurs l'esprit de groupe occulte en partie cette responsabilité personnelle et ce sens de la sécurité.

Mon propos n'est pas de hiérarchiser ni de critiquer l'une ou l'autre manière de mettre en œuvre les moyens de sécurité. Mais d'essayer de préciser que la ou les techniques de l'esquimautage peuvent s'apprendre assez aisément, encore faut-il apprendre par étapes et non forcément réussir dès les premières explications et essais. Quelques bons payeurs, même jeunes, ont réussi du premier coup, car ils avaient acquis le sens de l'appui avec une pagaie (ce fût mon cas en 1966, et celui de plusieurs jeunes et adultes dans les piscines d'Aulnoye-Aymeries, - 1971-73-, de Scaër, - 1973-79-, et de Quimper -1980-84-, où des séances hebdomadaires étaient organisées et animées par mes soins).

Etapes réalisées et proposées :

- Apprendre à mettre la tête sous l'eau et à y garder les yeux ouverts. Répétition, entraînement, (il y a eu plusieurs cas de grosses difficultés ...). On peut utiliser lunettes et pince-nez au début, mais il faut s'en affranchir rapidement.
 - Apprendre à être bien calé dans son kayak, fesses, bassin, genoux ou cuisses, et pieds, et à rester la tête en bas dans son kayak retourné, plusieurs secondes ou même dizaines de secondes en apnée, et même à y être « secoués » ... (on peut être amené ultérieurement à faire des « soleils » ou autres acrobaties non voulues en rivière ou en mer ..., et il faut être totalement solidaire de son kayak et le contrôler). Entraînement « d'agitation » en piscine ou bord de mer par des collègues ...
 - Apprendre à quitter son kayak retourné, sans précipitation et sans s'écorcher cuisses ou jambes, ..., à l'envers comme l'on sort d'une chaussette, en souplesse, si possible en le retenant d'une main. Répétition, entraînement.
 - Apprendre ensuite à faire travailler ses hanches en faisant pivoter le kayak suivant l'axe longitudinal, en bougeant peu le buste et la tête : les deux mains accrochées à la gouttière du bassin ou sur un manche de pagaie tenue par deux compères. La tête au ras de l'eau, le kayak doit être retourné d'abord par les hanches, de la position à l'envers à la position normale : c'est une action anti-naturelle qui devra être maîtrisée. Car, naturellement lorsque l'on bascule à l'eau, on cherche à sortir la tête d'abord, donc le corps cambré latéralement, or c'est le cambrement inverse qu'il faut faire pour retourner le kayak d'abord et sortir la tête en dernier.
 - Apprendre ce mouvement avec la tête dans l'eau, et « en bas », et se redresser toujours avec ses mains en appui, (y compris prendre son temps sous l'eau ...), et toujours sortir la tête en dernier. Les sorties « en force » sont moins efficaces, surtout en cas de fatigue ...
 - Apprendre, à l'envers, à placer sa pagaie perpendiculairement à l'axe du kayak, et ses mains sur celle-ci et une pale plaquée contre le buste, pour la « méthode latérale », la plus sûre et la plus efficace, bien que « plus lente » que d'autres méthodes, car bras de levier ou d'appui plus important (souvent en mer on a le temps de bien la placer ; les cailloux ne rabotent pas le casque ou parfois le visage, et elle a peu de risques de se coincer dans les cailloux du fond ou de casser ...).
 - Apprendre à « sortir » de l'eau avec ce nouvel appui tenu par un collègue (piscine ou bord de mer, ...) ; toujours avec mouvement de rotation des hanches ... et toujours la tête en dernier !
 - Apprendre à « sortir » de l'eau avec sa pagaie ainsi, sans aide extérieure ; Et s'entraîner à cela, dans des conditions d'eau plate, piscine, bord de mer... de manière à réussir à tous coups.
 - Apprendre ensuite à « esquimauter » ainsi dans des conditions variées et progressivement de plus en plus difficiles (rivières sportives de divers niveaux, mer avec diverses conditions météo, éventail de températures et saisons).
 - Apprendre ensuite les autres « méthodes » d'esquimautage, en particulier la méthode centrale, très rapide, bien efficace aussi, qui permet de ne pas bouger les mains de la pagaie, et inscrit le mouvement dans la continuité d'un payage.
- (Et je n'évoque pas l'esquimautage avec les mains seules ..., après la raquette de tennis de table ou le manche à balai : ne rigolez pas, tout cela marche aussi !).



Bon entraînement, bonnes réussites et bonnes navigations.

Georges COLLETER

Une des méthodes d'apprentissage de l'esquimautage

Texte 2

Méthode centrale

Matériel :

- 1 kayak de rivière.
- 1 kayak de mer
- 1 pagaie

Première étape

Ce premier exercice a pour but de vous faire acquérir le réflexe d'effacer votre buste en arrière, pour vous permettre de vous remettre d'aplomb une fois retourné avec la tête sous l'eau.

Installé dans le kayak de rivière, sans la pagaie.

Il vous est demandé de casser le buste le plus possible en arrière, de façon à amener la tête au contact du pont arrière en tenant les bords de l'hiloire avec vos mains.

L'instructeur qui se trouve à vos côtés dans l'eau jusqu'à la ceinture, vous retourne, tempore, et vous redresse. Pour cela vous devez garder impérativement votre buste effacé vers l'arrière de votre kayak.

Une série de trois à quatre retournements suffisent pour que vous compreniez qu'il est impératif d'effacer votre tronc vers l'arrière.



Seconde étape

Toujours dans un kayak de rivière mais avec une pagaie.

Explication sur le placement de la pagaie, la prise de position, le rappel de l'effacement du buste en arrière et de la tête qui se redresse une fois le kayak à flot normalement.

Action du renversement.

Lors des premières tentatives l'instructeur guide votre mouvement et vous aide avec ses mains pour parfaire votre appui, si nécessaire.

Dès l'instant que vous réussissez une série de 3 à 4 rollings sans aide extérieure, vous oubliez le kayak de rivière.

Troisième étape

Mêmes exercices mais avec votre kayak de mer.

Le but est d'arriver à esquimauter, le nombre de séances pour y parvenir n'a aucune espèce d'importance, la persévérance est la clef de la réussite.

La réussite régulière de rollings en partant la position école, vous donne toute latitude pour parfaire en solo votre technique et tendre à acquérir l'acte réflexe, le plus difficile.

Le b. a. - ba de la méthode

Le plus important, vous voulez savoir esquimauter.

L'apprentissage se fait exclusivement en mer.

Le kayak de rivière n'est utile que pour comprendre comment se redresse un kayak.

Il faut sortir vos mains de l'eau lorsque vous placez la pagaie le long du kayak.



La technique de base maîtrisée, effectuez régulièrement des séances de rollings pour parvenir à la quintessence de l'esquimautage, l'acte réflexe. Pour ce faire vous avez un exercice simple :

Croisez les bras, de façon à placer la pale droite de votre pagaie au-dessus de votre épaule gauche et vous vous retournez, inversement avec la pale gauche.

Le but est de se retrouver en vrac sous l'eau et réussir son esquimautage en impromptu ; dans le courant, les vagues...

Nota

Il est préférable, si vous devez esquimauter avec un kayak chargé de déplacer vos mains sur la pagaie pour effectuer un rolling en latéral. De cette façon vous augmentez votre bras de levier et vous êtes pratiquement certain de redresser votre kayak en vous évitant une récupération » rock en roll ».

Alain BOHEE.

Texte 3

De l'utilité de l'esquimautage en mer

La maîtrise de l'esquimautage par les Inuits était une condition préalable vitale à toute navigation dans les eaux froides. Dans nos régions tempérées, cette obligation est devenue au cours du temps moins vitale, jusqu'à parfois être considérée comme inutile. C'est d'ailleurs la réponse qui m'a été faite lorsque je me suis inscrit pour la première fois dans la section Kayak de ma ville de résidence. En revanche, il était interdit aux adhérents de sortir seul en kayak dans le cadre de la section.

Après quelques séances de barbotage en eau froide (j'ai débuté le kayak en octobre), je me suis quand même posé la question de savoir si cela n'était pas mieux de savoir esquimauter.

Dans son chapitre 2.60, la division 240 impose la nécessité de pouvoir remonter seul dans son bateau en cas de chute

Fort de ce constat, et malgré mes débuts en kayak assez tardifs à l'âge de 48 ans, il m'a semblé utile de me pencher sur la question. Après quelques lectures sur les différentes techniques, j'ai pu profiter des séances de piscines pour débiter mon apprentissage.

L'utilisation d'un coussin de plage gonflable, suffisamment rempli d'air au début pour faciliter la remontée du kayak, m'a permis progressivement de maîtriser la gestuelle nécessaire pour esquimauter. Je dois dire que sur ce plan je n'ai pas de mérite particulier. Parmi mes nombreuses activités sportives pratiquées depuis l'enfance, 2 ont été particulièrement utiles pour cet apprentissage : La gymnastique, et la chasse sous-marine. La première discipline permettant de maîtriser son corps dans l'espace, la deuxième l'aisance sous l'eau et la pratique de l'apnée.

Après quelques heures d'utilisation de ce « rolling float » en piscine, remonter dans le kayak sans déjuper était devenu un jeu d'enfant, et celui-ci m'accompagnait lors de mes sorties en mer. Mais son encombrement devant l'hiloire était assez important, et l'idée de pouvoir se passer d'un tel engin en utilisant uniquement la pagaie ne me quittait pas.

Lors d'une séance d'entraînement en piscine du club de Mérignac où nous étions invités, j'ai pu profiter de l'enseignement d'un maître de la discipline, qui m'a montré comment utiliser la technique latérale avec la pagaie.

Retour à la maison, et entraînement en piscine puis en milieu naturel 3 mois après mon inscription au club, c'est à dire en plein hiver, sous l'oeil bienveillant de mon coach Henri. L'eau du bassin descend assez facilement en dessous de 10 °. Inutile de dire que les essais se faisaient en fin de sortie, juste avant d'aller vite se changer.

Au bout de 6 mois, la maîtrise de l'esquimautage latéral était à peu près au point, y compris en milieu naturel. Depuis, la répétition des séances d'entraînement m'a permis de maîtriser aussi la technique centrale, beaucoup plus rapide à mettre en œuvre.

Au bout du compte, savoir esquimauter en mer me permet de dire aujourd'hui que cela rend bien des services. On pourra toujours me dire qu'il existe d'autres moyens de remonter à bord, mais lorsqu'on dessale en mer, c'est que les conditions sont médiocres, et même avec de l'aide, la remontée dans son kayak est toujours chaotique, avec embarquement d'eau dans l'hiloire, voire de sable lorsqu'on est dans les rouleaux.

De cette expérience personnelle il m'a semblé que pour maîtriser l'esquimautage il y avait des points importants à souligner :

le point le plus important est l'aisance sous l'eau, la tête en bas. Tant que cela n'est pas maîtrisé, il est inutile de poursuivre l'apprentissage, car en situation réelle la panique empêchera toute tentative d'esquimautage. On peut apprendre à souffler doucement par le nez dans son bain allongé sur le dos la tête sous l'eau, pour éviter la pénétration d'eau dans les fosses nasales, source de réflexes inappropriés. Ensuite dans le kayak, se retourner et rester sans bouger pendant au moins 20 secondes. C'est largement suffisant pour avoir le temps de se repérer par rapport à la surface, placer sa pagaie et son corps, réfléchir (au début) aux gestes à effectuer.

Le deuxième point indispensable est le calage dans le kayak. Pas de calage, point de salut. Inutile d'essayer de remonter si les genoux ou les cuisses ne sont pas parfaitement solidaires de l'embarcation. A la moindre tentative les genoux sortiront de l'hiloire et le déjupage inopiné suivra immédiatement

Le troisième point fondamental est la dissociation du bassin par rapport au buste et à la tête. Il faut s'entraîner à remettre son kayak presque à plat sur l'eau uniquement avec le bassin, avec un appui, soit sur le bord de la piscine, soit sur un coussin gonflable. Sur ce dernier, il faut poser la tête dessus et ne pas la décoller tant que le kayak n'est pas rétabli. Une fois la bonne maîtrise de ce geste acquise, on doit se laisser retourner, attraper le ballon qui est maintenu au kayak à l'aide d'un leash. Petit à petit, on peut dégonfler le coussin pour diminuer l'appui et sentir la nécessité d'un enchaînement harmonieux, bassin, buste, épaule, tête en dernier.

Le quatrième point c'est l'entraînement. Une fois la technique apprise, c'est la répétition du geste des centaines de fois, en toute occasion, qui permet la réalisation de l'esquimautage sans qu'aucune intervention de la pensée ne vienne parasiter l'enchaînement des gestes.

Personnellement, et après avoir utilisé les 2 techniques, latérale et centrale, c'est cette dernière que je pratique régulièrement. Elle nécessite une bonne coordination, mais une fois bien maîtrisée, demande peu d'effort et est plus rapide. Elle est préférable pour la rivière. Il est possible d'augmenter le levier en décalant les mains sur la pagaie.

Pour le kayak de mer, il est inutile de vouloir apprendre à esquimauter des 2 côtés. Une fois son côté préférentiel acquis, il vaut mieux parfaitement le maîtriser, il n'y a plus besoin de réfléchir ensuite pour savoir de quel côté il faut sortir. Mais rien n'empêche de savoir le faire des 2 côtés. Il faut par ailleurs s'entraîner à remonter avec un flotteur de pagaie, qui sera toujours à bord lorsqu'on s'éloigne un peu des sentiers battus, surtout seul. Cependant, la sécurité c'est, comme dans toutes les activités à risques, de partir au moins à 2.

Ainsi cette pratique de l'esquimautage en toute circonstance me permet d'aller « jouer » dans les vagues, sans trop d'appréhension, et de progresser pour profiter pleinement et librement des joies du kayak de mer.

Dominique Garcia - AST kayak

Texte 4

LETTRE de témoignage sur l'esquimautage

N'ayant rien que de très banal à relater, je vous livre cependant ce témoignage.

Arrivé tardivement à la pratique du kayak de mer, j'ai appris en club les gestes élémentaires pour une meilleure évolution et maîtrise sur l'eau. Puis j'ai voulu apprendre l'esquimautage à l'occasion de 2 stages de 5 jours en piscine.

Peine perdue ! Maladroit, peu à l'aise, chaque séance se soldait par une succession de mises au sec du bateau, qui, aussitôt vidé et remis à l'eau, se remplissait à l'essai suivant, l'occupant ayant besoin d'air, moins facile à trouver la tête en bas.

Découragé de «savoir un jour », je m'en tenais dès lors à la récupération à l'aide d'autrui en cas de chavirage, technique apprises lors de stages de sécurité.

Et puis...un camarade de club, ayant vécu une expérience peu réjouissante, décida d'apprendre seul à esquimauter et de compter d'abord sur lui-même.

Ayant remarqué les progrès spectaculaires accomplis, j'ai décidé de suivre sa méthode, qui avait l'énorme avantage à mes yeux au départ, de ne pas avoir à sortir ni à vider son embarcation à chaque tentative infructueuse, le « paddle-float », attaché au bateau avec une longueur suffisante pour tendre les bras, tenu puis lâché, récupéré à l'aide de ce bout après retournement complet, permettait ce premier pas.

Après plusieurs séances solitaires, il me fallait remplacer la force d'appui du «paddle-float» par celle de la pagaie, ce qui fût fait à l'aide de ce même camarade, baptisé dès lors « prof d'esquimautage »

Le «paddle-float», toujours relié au bateau, me permettait de le récupérer et me redresser seul sans sortir, en cas d'essai manqué.

Ainsi, de séance en séance, des résultats, certes très lents, sont néanmoins apparus.

Aujourd'hui, bien que justifiant toujours de l'annotation «Peut mieux faire, doit persévérer», j'éprouve du plaisir à ces moments d'esquimautage réguliers et en ai retiré une plus grande sérénité en navigation.

Alors, si, comme moi, vous êtes un cas difficile, voire désespéré, ne vous découragez surtout pas, le plaisir de réussir est proportionnel à la difficulté rencontrée et l'acquis d'un atout supplémentaire pour la sécurité n'est pas négligeable.

Merci Claude, pour l'exemple et la patience dont tu as dû faire preuve !

Christian Pendelio

Nota : Aujourd'hui, en cas de navigation en mer agitée, ce même système de paddle float est «à poste, gonflé», derrière moi, sous sandows, attaché au bateau.

Bibliothèque PM

(Nouveaux apports : 1 : divers - Fond Guy OGEZ)

Titre	Auteur	Editeur
ABC du kayak de mer (3ex)	G.Ogez	CK.Mer
50 ans de passion. Nautic 2010		
CDR / Enloiré	Daniel Quentin	
Code des bonnes pratiques des navigateurs de plaisance	UNAN. Édition.juin 2009	
Code Vagnon de la VHF et du SMDSM (FASCICULE + CDR)	Laszlo Merez	Vagnon
Comment survivre. Sur Terre (jungle, désert, régions polaires. Sur mer	Traduit du document "AAF Manual" 64.0.1 du 01 juin 1945	
Division 240 du 07 jan 10		
Groenland (2ex)		GNGL
Guide kayak de mer. Méditerranée (2ex)	Laurent Demai, Pascal Paoli	Le Canotier
Le kayak et la mer	Bernard Moulin, Michel Guegan	Le Canotier
Manifeste des Pagayeurs-Marins		
Naufragés. Comment survivre en mer	Xavier Maniguet	Filipacchi Edition n°1
Navigation électronique	UNAN . 2010	
Statuts des Pagayeurs-Marins		
Survivre	Notice établi par la cellule "Sécurité des vols de l'ETL/Para du CEAM. Mai 1978	
Survivre. Comment vaincre en milieu hostile	Xavier Maniguer	Albin Michel

BON DE COMMANDE AUTOCOLLANT DE PONT RIPAM

Je soussigné, passe commande à Pagayeurs Marins de l'**autocollant** résumant le **Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer** et les règles de balisage maritime. Ce document polychrome en vinyle, format 185X170 à coller sur le pont pour ne pas l'oublier ou sur un support rigide répond aux prescriptions de la D240 pour le kayak de mer. **Sa présence est obligatoire** pour toute navigation en kayak au delà de 2 milles d'un abri.

A cet autocollant sera jointe une note papier PM/NI/08.008/GC précisant certains privilèges de barre.

Les prix ci-dessous sont franco de port et emballage en France métropolitaine

Faire une croix dans la case choisie.

4,50 € un exemplaire, tarif réduit réservé aux adhérents de Pagayeurs Marins à jour de cotisation

6€ un exemplaire pour les non adhérents

49€ le lot de 12 exemplaires

nous consulter à partir de 37 exemplaires

Nom, Prénom

Adresse pour l'envoi

Téléphone.....

Adresse email

Date

Signature

Bulletin à compléter et à adresser accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « Pagayeurs Marins » au trésorier Guy Van Achter, La Moinerie, 22240 PLEVENON

Email guy.vanachter@free.fr

Fonds Guy OGEZ

titre	auteur	thème	langue
A la recherche des premiers marins	Banbury Philip	Histoire	Français
Against straight lines Alone in Labrador	Perkins Robert		Anglais
Boats of the longshoremen	Glasspool John		Anglais
Canoë Kayak	Collectif / FFCK		Français
Canoa E Kayak	Bailie Marcus		Italien
Canoë	G.Roberts Kenneth & Shackleton Philip		Français
Canoe Designand Construction	Byde Alan		Anglais
Canoe expedition to the Niger Delta-1982	Sheen Brian		Anglais
Canoeing complete	Skilling Brian		Anglais
En canoë de la rivière à la mer	Salvadori Michel / préface de G.Ogez		Français
Fabrication et emploi des filets de pêche	Vannetelle.L	Pêche	Français
Fundamentals of kayak navigation	Burch David		Anglais
Guide-Itinéraires 700 Rivières de France	Bonnigal Daniel	Guide	Français
Jean-François Astronome	Rousseau Pierre	Navigation	Français
Kanu - Wandern - Wildwasser - Wettkampf			Allemand
Kanu-Reparaturen leichtgemacht	Scherer Erwin		Allemand
Kayak canoeing	BCU		Anglais
La cuisine à Bord	Herbulot Florence	Alimentation	Français
La première descente du Nil	Laporte Jean	Récit	Français
L'art de naviguer de la préhistoire à nos jours	Bart.Douglas Phillips		Français
L'aviron qui nous mène. Guide illustré sur l'art du canot	Mason Bill		Français
Le canoë	Leygues Charles		Français
Navigation de croisière	de Kerviller Marcel	Navigation	Français
Navigation de croisière	A.C.Gardner		Anglais
Obscured by waves.South Island canoe odyssey	Caffun Paul		Anglais
Petit cours pratique de navigation	Dieumegarde.J-B & Mazo.V	Navigation	Français
Pole, Paddle Portage	Riviere Bill		Anglais
Précis de météorologie pour l'alpiniste	Albisser Peter	Météorologie	Français
Quel temps va-t-il faire?	Watts Alan	Météorologie	Français
Sea canoeing	Hutchinson Derek		Anglais
Sea canoeing. Exempleaire utilisé par G.Ogez pour son adaptation en français	Hutchinson Derek		Anglais
Sea Kayaking. A manual for long distance touring	Dowd John		Anglais
Segel führer schein BR	Bark Axel		Allemand
The book of canoeing	R.Ellis Alec		Anglais
The canoe Lifeguard Manual	BCU		Anglais
The illustrated voyageur	Sivertson Howard		Anglais
The spur book of wild water canoeing	Barlow.F		Anglais
Topographie - Etoiles - nuages	Esclasse.P & Vatan.H	Navigation	Français
Weather Forescasting	Watts Alan		Anglais
Wildwater canoeing	Steidle.R		Anglais
Wildwater canoeing	lito Tejada.Flores		Anglais

PRÉSENTATION DE L'AUTOCOLLANT RESUMÉ DES REGLES DE BARRE ET DE BALISAGE

L'article D240-3.08 §8 et 9 du nouvel arrêté stipule que les navires navigants au-delà de 2 milles doivent avoir à bord, "éventuellement sous forme de plaquette autocollante" :

- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) (*)
- un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée.»

Constatant qu'un tel document adapté aux spécificités du kayak de mer (contenu, dimensions, autocollants) n'existait pas sur le marché, dès novembre 2007, la F.P.K.M a décidé d'en concevoir un pour le diffuser aux kayakistes

Après plusieurs mois de travail, l'autocollant reproduit ci-dessous, en noir et blanc et dans un format légèrement réduit (dimensions réelles 185X170), a été présenté aux autorités compétentes qui n'ont pas fait d'observations.

L'autocollant imprimé en quadrichromie, est **obligatoire depuis le 15 avril 2008**.

Pour améliorer la sécurité en kayak, nous y avons ajouté les signaux à la pagaie et les signaux sonores. La petite taille de cet autocollant va vous permettre de le placer sur le pont de votre kayak de mer.

Le bon de commande est au verso ou téléchargeable sur notre site www.pagayeursmarins.org

(*) Le RIPAM est un gros livre, ainsi que celui présentant les règles de balisage

Par ailleurs, la FPKM met à la disposition de ses adhérents la liste complète du matériel de sécurité obligatoire

Balisage maritime système "A.I.S.M." Région A Document sur le balisage reproduit avec l'autorisation du Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durable MARQUES LATÉRALES Bâbord Port Tribord Exemples: Eclats, Isophase, Occultations, Scintillant Feux rouges, Feux verts rythme des feux quelconque sauf (2+1) éclats CAS PARTICULIER Marques indiquant une division du chenal du large vers la terre Feux rouges, Feux verts Rythme des feux (2+1) éclats MARQUES CARDINALES NW, N, NE, E, SE, S, SW, W POINT D'INTERET Feu blanc, scintillant rapide ou scintillant Feu blanc scintillant rapide (9) en 10 s. Ou scintillant (9) en 15 s. Feu blanc scintillant rapide (3) en 5 s. Ou scintillant (3) en 10 s. Feu blanc scintillant rapide (4) + éclat long en 10 s. Ou scintillant (4) + éclat long en 15 s. DANGER ISOLE Feu blanc à éclats groupés par deux MARQUES D'EAUX SAINES Isophase, Occultations, Eclat long ou lettre Morse A MARQUES SPECIALES Feu jaune, Rythme quelconque autre que ceux prévus pour les feux blancs																			
Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer Affiliée à l'UNAN fpkm@pagayeursmarins.org www.pagayeursmarins.org Édité par la Fédération de la Plaisance en kayak de Mer, tous droits de reproductions réservés <table border="1"> <thead> <tr> <th>Signaux de Pagaie</th> <th>Règles de barre et de route pour les kayaks de mer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="853 1164 1013 1265"> Attention 1 coup de sifflet bref </td> <td data-bbox="1029 1164 1396 1288"> * En route assurer une veille permanente et notamment vérifier qu'il n'y a pas de route collision avec tout autre navire quel qu'il soit (relèvements à intervalles réguliers). </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1288 1013 1377"> Venez 2 coups de sifflet brefs </td> <td data-bbox="1029 1288 1396 1422"> * En cas de doute et malgré la vitesse supérieure très probable de l'autre navire, changer de cap pour éviter tout abordage. Manœuvrer franchement (variation de cap supérieure à 60°) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1377 1013 1478"> </td> <td data-bbox="1029 1422 1396 1579"> * Naviguer toujours en bordure des chenaux balisés. Pour traverser des chenaux, les couper perpendiculairement et rapidement en vérifiant que cela ne gêne pas d'autres navires. Au départ d'une plage, comme à l'arrivée, respecter le balisage en place. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1478 1013 1579"> </td> <td data-bbox="1029 1579 1396 1713"> * En cas de navigation par temps de brume ou brouillard, émettre un signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes (corne, sifflet à roulette, ...). </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1579 1013 1691"> Attendez 1 coup de sifflet long </td> <td data-bbox="1029 1713 1396 1848"> * En cas de navigation nocturne, se signaler par une lampe torche ou un fanal blanc. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1691 1013 1803"> </td> <td data-bbox="1029 1848 1396 2004"> * En cas de navigation en flottille, rester groupés à moins de 10 mètres l'un de l'autre. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1803 1013 1915"> Détresse ! May-Day ! Son émis en continu </td> <td data-bbox="1029 2004 1396 2022"> * Entre kayaks, le privilège tribord s'applique dans tous les cas, ainsi que le privilège du rattrapé sur le rattrapant (angle arrière de 135°), comme le croisement bâbord sur bâbord dans un face à face. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="853 1915 1013 2022"> </td> <td data-bbox="1029 2022 1396 2022"> </td> </tr> </tbody> </table> FPKM -28-10-2008		Signaux de Pagaie	Règles de barre et de route pour les kayaks de mer	Attention 1 coup de sifflet bref	* En route assurer une veille permanente et notamment vérifier qu'il n'y a pas de route collision avec tout autre navire quel qu'il soit (relèvements à intervalles réguliers).	Venez 2 coups de sifflet brefs	* En cas de doute et malgré la vitesse supérieure très probable de l'autre navire, changer de cap pour éviter tout abordage. Manœuvrer franchement (variation de cap supérieure à 60°)		* Naviguer toujours en bordure des chenaux balisés. Pour traverser des chenaux, les couper perpendiculairement et rapidement en vérifiant que cela ne gêne pas d'autres navires. Au départ d'une plage, comme à l'arrivée, respecter le balisage en place.		* En cas de navigation par temps de brume ou brouillard, émettre un signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes (corne, sifflet à roulette, ...).	Attendez 1 coup de sifflet long	* En cas de navigation nocturne, se signaler par une lampe torche ou un fanal blanc.		* En cas de navigation en flottille, rester groupés à moins de 10 mètres l'un de l'autre.	Détresse ! May-Day ! Son émis en continu	* Entre kayaks, le privilège tribord s'applique dans tous les cas, ainsi que le privilège du rattrapé sur le rattrapant (angle arrière de 135°), comme le croisement bâbord sur bâbord dans un face à face.		
Signaux de Pagaie	Règles de barre et de route pour les kayaks de mer																		
Attention 1 coup de sifflet bref	* En route assurer une veille permanente et notamment vérifier qu'il n'y a pas de route collision avec tout autre navire quel qu'il soit (relèvements à intervalles réguliers).																		
Venez 2 coups de sifflet brefs	* En cas de doute et malgré la vitesse supérieure très probable de l'autre navire, changer de cap pour éviter tout abordage. Manœuvrer franchement (variation de cap supérieure à 60°)																		
	* Naviguer toujours en bordure des chenaux balisés. Pour traverser des chenaux, les couper perpendiculairement et rapidement en vérifiant que cela ne gêne pas d'autres navires. Au départ d'une plage, comme à l'arrivée, respecter le balisage en place.																		
	* En cas de navigation par temps de brume ou brouillard, émettre un signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes (corne, sifflet à roulette, ...).																		
Attendez 1 coup de sifflet long	* En cas de navigation nocturne, se signaler par une lampe torche ou un fanal blanc.																		
	* En cas de navigation en flottille, rester groupés à moins de 10 mètres l'un de l'autre.																		
Détresse ! May-Day ! Son émis en continu	* Entre kayaks, le privilège tribord s'applique dans tous les cas, ainsi que le privilège du rattrapé sur le rattrapant (angle arrière de 135°), comme le croisement bâbord sur bâbord dans un face à face.																		

